

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3544-2004

Date : 9 septembre 2004

ENR.	HEURE	REMARQUES
0	9 h 30	Ouverture de l'audience – Cassette maîtresse numéro 1
20	9 h 35	Remarques préliminaires de M ^e Marc-André Patoine – Il demande aux parties de parler plus près du micro pour les fins d'Internet – Il informe M ^e Dominique Neuman (AQLPA-SÉ-GS) que la Régie a pris connaissance de tous les documents qu'il a fait parvenir à la Régie – Il demande à M ^e Neuman d'éclairer la Régie sur les critères de différence entre révocation et révision – M ^e Patoine demande à M ^e Neuman de procéder en une seule étape afin qu'il n'ait pas à revenir
80	9 h 39	M ^e Dominique Neuman (AQLPA-SÉ-GS) informe la Régie comment il fera son argumentation : 1 ^o réception de la requête ; 2 ^o le fonds ; 3 ^o demande subsidiaire
115	9 h 40	M ^e Neuman fait une révision des différentes pièces qu'il a déjà déposées au greffe
400	9 h 59	Commentaire de M ^e Patoine à l'effet que M ^e Neuman fait une lecture de chacune de ses pièces et ça risque de s'avérer long puisqu'elles sont nombreuses
1115	10 h 40	Pause – Reprise à 11 h
1115	11 h	Reprise de l'audience
1142	11 h 01	Reprise de l'argumentation de M ^e Neuman
1288	11 h 08	<u>M^e Dominique Neuman (AQLPA-SÉ-GS) dépose un Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS sous la cote AQLPA-SÉ-GS-R-46</u>
2315	11 h 58	M ^e F. Jean Morel (HQD) n'a pas l'intention de contre-interroger les affiants qui ont déjà déposé des affidavits et confirme que le présent dossier ne requiert pas de nouveaux affidavits
2375	12 h	M ^e Patoine recommande à M ^e Morel, pour éviter un prolongement de la preuve d'AQLPA-SÉ-GS, de réfléchir, durant la pause lunch, à la possibilité du dépôt de nouveaux affidavits
2459	12 h 04	Pause lunch. Reprise à 14 h
2459	14 h	Reprise de l'audience
2473	14 h	M ^e Patoine informe M ^e Neuman que la Régie n'a pas besoin des nouveaux affidavits qu'il aimerait faire parvenir à la Régie
2485	14 h 01	M ^e Neuman explique à la Régie que c'est par souci de prudence qu'il a produit les affidavits de MM. Denis Tanguay, Richard Massicotte et Bruno Hébert – Il désire savoir si la Régie est satisfaite des affidavits produits au dossier
2550	14 h 03	M ^e Patoine indique à M ^e Neuman que la Régie n'a pas à avoir d'opinion sur ce qu'il soumet en preuve
2560	14 h 04	M ^e Neuman informe la Régie qu'il a l'intention de faire parvenir à la Régie, ultérieurement, trois affidavits par M. Thomas Welt, M. Jacques Fontaine et M. Bélisle

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 9 SEPTEMBRE 2004

DOSSIER : R-3544-2004

**Demande de révocation ou subsidiairement de révision de décision D-2004-150
(R-3526-2004)**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : Me Marc-André Patoine (Président de la formation), Mme Anita Côté-Verhaaf et M. Jean-Noël Vallière

La procureure de la Régie est : M^c Anne-Marie Poisson

Les requérants sont : L'association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et Groupe STOP (G.S.)
Représentés par : Me Dominique Neuman *présent*

Intimée : Hydro-Québec
Représentée par : M^c F. Jean Morel *présent*

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER ?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement. Merci.

Début : 9 h 30

Dîner : 12 h 04

Reprise : 14 h

FIN : 16 h 58